L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 JUIN 1891. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 9 JUIN 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le shérif, sur les lieux, No 34 rue Magasine, presses d'imprimerie, caractères, moteur électrique, etc.; aussi, à la Bourse des Encanteurs, tout le droit, titre et intérêt de Nellie Williams dans un procès de Nellie Williams vs. Albert Brigneni.

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt coin des rues Girod et Magazine, faïence, granit blanc et faïence de Chine.

Par Henry Stern & Cie.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal: Un assortiment complet de bottes et Souliers.

L'affaire de la mélinite, en France. Fumée sans poudre.

Cette affaire de la mélinite avait fait trop de bruit pour ne pas être portée à la tribune. Dès la première heure—écrit M. EMMANUEL ARÈNE, dans la *République française* du 26 mai—on avait annoncé que les boulangistes, gardiens vigilants de l'honneur national, allaient interpeller; c'est un député républicain qui a pris les devants: nous aimons mieux cela. On connaît, en gros, cette affaire qui, si brusquement, a éclaté avec grand fracas, un peu comme la poudre qui était en cause la semaine passée; nous avons essayé de l'expliquer aussi clairement que possible, mais nous ne sommes pas sûrs d'y être parvenus, car l'aventure ne paraît pas très limpide. Ce qui apparaît, c'est qu'un M. Turpin, inventeur méconnu, accuse un M. Triponé, son ancien associé, d'avoir vendu la mélinite à l'étranger. M. Triponé se défend avec énergie, assure qu'il est victime d'une odieuse manœuvre, produit toutes sortes de références et de certificats. La justice, entre M. Turpin et M. Triponé, n'a pas hésité: elle les a arrêtés tous les deux. Ils sont, à cette heure, sous les verrous, et l'affaire, comme on dit, suit son cours.

Mais ce côté-là de la question n'est pas celui qui intéressait le public. Les démêlés de M. Turpin avec M. Triponé ne peuvent que difficilement passionner les esprits, et une question sur ce point spécial eût été assez froidement accueillie par la Chambre. M. Letellier, qui interrogeait le gouvernement, l'a fort bien compris et ses questions ont bien été celles que se posaient depuis deux jours la Chambre et l'opinion publique. M. Turpin, en effet, ne s'était pas borné à accuser M. Triponé; il avait mis en cause, également, les plus hauts fonctionnaires du ministère de la guerre, certains des collaborateurs immédiats du ministre. Il ne s'était pas borné, non plus, à prétendre qu'on lui eût soufflé son invention; il affirmait que le secret de nos procédés militaires, que certains détails du plus haut intérêt pour la défense nationale avaient été livrés à l'étranger.

C'est sur ce point, surtout, c'est même sur ce seul point que les explications de M. le ministre de la guerre étaient nécessaires, et, après avoir entendu M. de Freycinet, on ne peut que se féliciter qu'elles aient été provoquées. Je n'irai pas jusqu'à dire que le discours, pourtant si clair, si net, si précis de M. le président du conseil ait fait la lumière complète sur la ténébreuse affaire de M. Turpin et de M. Triponé. La Chambre était attentive, mais l'affaire est très embrouillée et, très sagement, M. le ministre de la guerre s'en est remis aux juges du soin de débrouiller cet écheveau-là.

Mais où M. de Freycinet a pleinement répondu à l'attente de la Chambre, où il a dissipé non pas certes les inquiétudes, mais les préoccupations, l'espèce d'énervement que causent toujours des attaques de ce genre, c'est en dégageant hautement tous ses collaborateurs, du plus grand au plus petit, de toute compromission dans cette affaire, c'est en couvrant énergiquement, en défendant avec une patriotique chaleur les officiers éminents qui ont l'honneur de travailler à ses côtés. C'est aussi, et M. le ministre de la guerre, avec sa parole toujours si séduisante, nous a fait, sur cet intéressant sujet, une petite conférence des plus instructives, c'est en affirmant à la Chambre que nos secrets étaient bien gardés, et qu'en pareille matière ce n'est pas tout de vouloir trahir, il faut encore le pouvoir.

Dès lors l'affaire était entendue; la Chambre savait tout ce qu'elle voulait savoir. Il ne reste plus à vider que la question Turpin ou la question Triponé; c'est d'un intérêt secondaire, et nous aurons toujours le temps d'être éclairés à cet égard. Il paraît bien, d'ailleurs, que M. Turpin a publié son livre comme certains individus tirent des coups de pistolet sur le passage du président de la République, sans intention de nuire et simplement pour faire connaître au monde leur petite histoire. Le but est atteint, car tous les journaux en sont remplis.

Cette fois seulement, l'affaire est un peu compliquée et les tribunaux seuls peuvent s'y reconnaître. Nous saurons, au moment du procès, si c'est M. Turpin qui est coupable ou M. Triponé; ou si M. Triponé a raison, ou si tous les deux ont tort. Ce sera peut-être dans huit jours, peut-être dans quinze. Il faut de la patience en ce monde; nous attendrons!

La Salsepareille d'Ayer nécessite une moindre dose, et est plus efficace, dose pour dose, qu'aucune autre médecine pour le sang.

LES GRANDES MANŒUVRES EN FRANCE.—L'état-major général de l'armée a définitivement choisi pour terrain de la revue que le général Saussier passera à l'issue des manœuvres, la vaste plaine devant laquelle s'élève la petite commune de Vitry-la-Ville. Elle ne compte qu'une agglomération de 280 habitants. Etant station de chemin de fer sur la grande ligne de Paris à Nancy, et à 17 kilomètres de Châlons-sur-Marne, comme de Vitry-le-François, les troupes y seront réapprovisionnées facilement. Des mouvements de terrains pourront permettre d'embrasser le déploiement des quatre corps massés pour le défilé.

L'*Echo de Paris* annonce que le ministre de la guerre compte demander à M. le président de la République d'assister à cette cérémonie militaire, qui, depuis la revue de M. Thiers, en 1871, sera la plus importante des réunions de troupes françaises.

Après la dislocation, les évacuations se feront rapidement, en employant les gares militaires construites dans cette région en prévision des mouvements éventuels du temps de guerre.

Dans un buffet de chemin de fer:

—Antoine! le pâtissier a-t-il apporté ces vieux gâteaux?

—Pas encore, patron.

—C'est ridicule. S'il manque le passage de l'express, comment veut-il que nous les écoulions?

L'histoire de la sagesse des peuples:

Charlemagne est défunt depuis plus de mille ans.

MORALITÉ.

Quand on est mort, c'est pour longtemps.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 6 juin:

Nous nous étions trop pressés, la semaine dernière, d'annoncer la fin de la sécheresse, qui est plus persistante que jamais. Les produits de la terre de toute nature, à l'exception des champs qui ont été irrigués, sont souffrants. Nous aurons une assez belle récolte de cannes, s'il pleut ce mois-ci—ce qui arrivera indubitablement. Cependant, les planteurs commencent à perdre courage, mais la fin doit être proche.

—Voici la liste des nouvelles demandes faites à Washington, pour la prime sur le sucre: Ste-Emma, E. H. Barton, Ascension, 1,800,000 livres; Little Texas, C. C. Barton, Assomption, 1,500,000 livres; Minnie, E. H. Barton, St-Jacques, 700,000; Contreras, Léon Godchaux, St-Bernard, 4,400,000 livres; Elm Hall, Léon Godchaux, Assomption, 4,500,000 livres; Souvenir, Léon Godchaux, Ascension, 2,000,000 livres; Felicity, Raphael Belteau, St-Jacques, 700,000; Monticello, E. LeBlanc, Iberville, 500,000; Olivia, Raph. Belteau, St-Jacques, 700,000; Monticello, E. LeBlanc, Iberville, 500,000; Olivia, Raph. Belteau, Iberville, 300,000; Oak Alley, Field et Sobeal, St-Jacques, de 500,000 à 600,000; Golden Ridge, à M. Levert, Iberville, 600,000; Home, frères Nicolle, St-Jacques, 190,000; Norvel, Ch. E. Norvel, Ste-Marie, 700,000; Home, Norvel et Sigur, Ste-Marie, 800,000; Ella, Sabin Sarvie, Assomption, 475,000; Lauderdale, B. Lapice, St Jacques, 1,000,000; Vaufrey, A. L. Monnot, Ibérie, 5,000,000.

—"Calcasieu Sugar Co."—tel est le titre adopté par l'usine centrale incorporée, à Lac Charles, par M. Raymond Fry et autres capitalistes anglais—usine que l'on construit, en ce moment.

MM. Edwards et Haubtman fournissent les machines pour le procédé de la diffusion, qui est adopté. Le succès de l'entreprise est assuré. L'usine est entourée de petits fermiers, qui, tous, vont cultiver la canne. Le Southern Pacific se charge, de plus, d'alimenter l'établissement de cannes provenant des paroisses Acadie, Lafayette, St-Martin et Ste-Marie.

Le chemin de fer Watkins en fera autant. On sait que ce chemin de fer va relier Lac Charles à Alexandrie, la capitale de la riche paroisse sucrière, Rapides.

—Nous publions, ici, des chiffres qui donnent une idée exacte de la puissance productrice, par jour, de Lac Charles et de West Lake, en bois de construction et en bardeaux. Le calcul est fait sur le pied de 11 heures de travail, par jour: Compagnie, bois de charpente, Bradley Ramsey, Lac Charles, 140,000 pieds; M. T. Jesse et Cie, Lac Charles, 90,000; Compagnie Mount Hope, bois de charpente, Lac Charles, 50,000 pieds; H. C. Drew, Lac Charles, 30,000 pieds; W. B. Norris, Westlake, 65,000 pieds; Lock, Moore et Cie, Westlake, 80,000 pieds; Compagnie May Poe, bardeaux, Lac Charles, 100,000; Thomas Hansen, Lac Charles, 70,000; D. C. Grant, Westlake, 50,000.

Total de la capacité en pieds de bois sciés, 570,000, par jour; total de la capacité en bardeaux, 220,000.

Il est reconnu que le bois de pin jaune, à longues feuilles, de la paroisse Calcasieu, est le bois le plus fort et le plus durable qui existe, pour la construction des cars et des ponts.

—M. Jules Savoie, habile planteur de Plaquemines, a fait, avec l'aide de son fils, cette année, une récolte de terre haute, qui lui donne un magnifique revenu: 1,000 barils d'oignons vendus $4 75, chaque. Les oignons étaient de première qualité. Il a fait aussi 1,200 barils d'aulx dont il n'a encore vendu qu'une petite partie. Il a déjà expédié 60 barils de concombres en ville; ils y ont été vendus 65 cents la douzaine. M. Savoie a, en outre, 35 acres de plant, en bon état; son riz de 1890, n'a été vendu que la semaine dernière, à haut prix voilà de quoi faire réfléchir les petits planteurs.

—M. G. W. Denning est ici, envoyé par des capitalistes du nord, pour se rendre compte des avantages qu'il y aurait à établir une usine centrale à Bâton Rouge. Il va se rendre dans cette localité, afin d'assister au meeting du club des fermiers de cette paroisse, accompagné du prof. W. C. Stubbs. Il s'agit de savoir, si l'on peut commencer l'entreprise à temps pour pouvoir travailler la récolte, en 1892. Le professeur invite tous les membres de la société agricole de la Louisiane Centrale, et, spécialement, les habitants de Bâton-Rouge, à assister à cette séance. Il doit en résulter un grand bien pour cette ville.

Le meeting a dû avoir lieu, le 3 juin—mercredi dernier. Sans doute qu'il a été répondu favorablement aux questions posées par M. Deming.

L'*Interim*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 6 juin:

Bien que la pluie soit ce qu'on ne peut plus désirée par les planteurs et les ménagères, elle ne vient pas. Nul nuage à l'horizon n'indique un changement, pour le moment. La température est de feu depuis quelques jours et a augmenté considérablement le nombre des clients des débiteurs de glace. C'est déjà quelque chose.

—Vendredi matin, a eu lieu, dans la chapelle des Dames du Sacré Cœur, la prise d'habit de plusieurs postulantes, au nombre desquelles était Mlle Virginie Lambremont, fille de notre estimable ami le Docteur Lambremont.

—Le lundi, 15 juin, à 5 heures du soir, sera célébré, à l'église St-Michel, le mariage de M. Ozémé Pertuit avec Mlle Cornelia LeBœuf.

—Vendredi dernier, est décédé à la Nouvelle-Orléans, M. Numa Poché, natif de cette paroisse. Le corps a été transporté ici, samedi matin, et les funérailles ont eu lieu à l'église St-Jacques.

On peut, en toute sûreté, donner aux enfants les Pilules d'Ayer. elles sont agréables au goût, C'est le meilleur cathartique connu.

LES DRAMES DE LA JALOUSIE.—La petite ville de Gentilly, France, est tout émotionnée par le drame qui s'y est passé, récemment, dont la jalousie est le mobile.

Au 75 rue de Kremlin, habitaient les époux Guipier. Le mari, ouvrier mécanicien, avait épousé, il y a quelques semaines seulement, une jeune fille de dix-huit ans, Jeanne Rouchon. Guipier était jaloux et soupçonneux, et, dès les premiers jours de leur union, de fréquentes scènes conjugales eurent lieu entre eux.

Vers dix heures du soir, les deux époux étaient chez eux, quand, au milieu d'une discussion, Guipier, plus exalté encore que de coutume, se précipita sur sa femme et lui trancha la gorge d'un coup de couteau. Puis il s'enfuit.

Aux cris de la malheureuse, des voisins accoururent et la transportèrent à l'hospice de Bicêtre. L'interne qui l'examina, reconnut que la veine jugulaire était tranchée. Toutefois, son état n'est pas complètement désespéré.

Cependant, M. Michant, commissaire de police, avait été prévenu, et s'occupait de rechercher le meurtrier.

Pendant que l'on courait après lui, celui-ci rentra chez lui et s'y barricada.

Le commissaire fut prévenu par des voisins, et tenta inutilement de se faire ouvrir la porte par Guipier. Il requit alors l'aide d'un serrurier, et pénétra dans le logement.

Sur le lit, gisait Guipier, qui s'était fait justice lui-même en se tranchant la gorge.

Transporté, à son tour, à l'hospice de Bicêtre, le meurtrier y fut admis d'urgence. La blessure, bien que grave,—il a le larynx ouvert,—ne met pas sa vie en danger.

Il a été consigné à l'hospice à la disposition de la justice.

JOSEPH ROUMANILLE.—Le célèbre écrivain provençal Joseph Roumanille, est décédé, le 24 mai, à Avignon, à l'âge de soixante-treize ans. Il fut, avec Frédéric Mistral, le restaurateur de la langue et de l'esprit provençal. C'est dans ce but qu'ils fondèrent, tous deux, en 1854, le Félibrige, dont le premier organe, aujourd'hui populaire, fut l'*Armana prouvençau*.

Les monarchistes d'esprit et le voyage du Président Carnot.

Les gens d'esprit, parmi les monarchistes, ne sont jamais à bout de consolation—dit le *Temps*. Dans toutes les conjectures, ils trouvent le moyen d'expliquer, d'une façon heureuse, même les événements qui trompent le plus leurs espérances. Voici, par exemple, le voyage du président de la République. Il s'est terminé, comme il avait commencé—c'est-à-dire de la manière la plus brillante. Avant le départ, les monarchistes prêchaient la grève et le silence sur le passage de M. Carnot. L'*Autorité* ne peut pas s'empêcher de constater que c'est l'enthousiasme populaire, un enthousiasme unanime, qui a, partout, accueilli le chef de l'Etat. Savez-vous la conclusion qu'elle tire de ce succès à rebours de sa propagande? "Ce voyage—dit-elle—a prouvé, nettement et d'une façon douloureuse pour les républicains, que la France, plus que jamais, est le pays du *pouvoir personnel*...." Et plus loin elle ajoute: "La République fait les affaires de la monarchie, et M. Carnot, en cravate blanche, annonce le roi ou l'empereur dont il prépare les voies, et qu'il ne précède que de quelque temps."

Mais, ô défenseurs ingénieux du trône, si ces acclamations qui saluent le chef de la République servent si bien vos affaires, pourquoi vous mettez-vous si fort en colère contre les évêques qui se font un devoir de venir lui appporter leurs hommages? Si vous étiez conséquents avec vous-même, vous exhorteriez M. Carnot à voyager plus souvent et à hâter ainsi la réalisation de vos vœux. Mais non; vous savez bien vous-mêmes que vous vous leurrez de vains raisonnements. Ainsi, vous parlez de l'adoration de la France pour le *pouvoir personnel*. N'est-il pas évident que la vraie cause de l'accueil unanimement enthousiaste fait à M. Carnot, c'est précisément qu'il ne représente, à aucun degré, le pouvoir personnel, et surtout, qu'il ne l'exerce pas? Ce qu'il représente, c'est le régime républicain parlementaire, c'est le règne de la loi, ce sont les idées fondamentales, les dogmes intangibles et de la démocratie moderne, et, par-dessus tout, aux yeux des bons Français de tous les partis, la patrie maîtresse de son sort et se gouvernant elle-même, c'est-à-dire libre et affranchie de tout pouvoir personnel, qui, dans une démocratie, ne peut être que de la tyrannie.

Le pouvoir personnel, ou, du moins, la prétention au pouvoir personnel, la France la découvre chez les prétendants et leur état-major, qui rêvent de mettre la main sur nos franchises et de faire notre bonheur—ou notre perte—sans nous et malgré nous. Et voilà pourquoi elle se détourne d'eux avec une défiance égale à la confiance qui la porte vers M. Carnot. La figure du président de la République lui apparaît comme celle de la légalité même, comme la garantie que rien ne prévaudra dans la nation que la volonté nationale, et c'est cette volonté nationale symbolisée dans un de ses enfants, qu'elle respecte et qu'elle honore en lui.

LE DRAME DE LA MAISON-BLANCHE, A PARIS.—Un horrible drame s'est passé le 23 mai au matin rue Gérard, dans le quartier de la Maison-Blanche.

Rue Gérard, 31, habitaient, dans un petit logement du premier étage, les époux Fry. Le mari, âgé de vingt-cinq ans, ne pouvant travailler de son état de cordonnier, avait trouvé un emploi, comme graisseur de pierres lithographiques, chez M. G...., imprimeur, rue Saint-Sabin. La femme travaillait, de son côté, chez un chapelier de la rue des Haudriettes. Ils demeuraient rue Gérard depuis le 1er mai et étaient arrivés à Paris depuis peu, venant de Nancy, leur pays d'origine.

Dans cette dernière ville, ils avaient fait connaissance d'un nommé Lampéry, chef boulanger à l'hospice Saint-Julie.

Ils avaient oublié Lampéry depuis leur installation à Paris, lorsque, le 16 mai, Frey le rencontrait sur la place de la Bastille. Le boulanger de Nancy dit qu'il venait chercher de l'ouvrage, et pria Frey de lui trouver un logement.

Celui-ci s'y prêta volontiers, l'installa rue du Moulin-des-Prés, 8, dans un garni. Puis des relations se renouèrent, et Lampéry retourna dans le ménage Frey.

Ce Lampéry s'adonnait à la boisson et se présentait, quelquefois, chez ses amis, en état d'ivresse. Il y a quelques jours, il arriva muni d'un grand couteau. Aux questions de Frey, il répondit que ce couteau pourrait lui être utile pour se défendre en cas d'agression. Frey ayant dit que c'était une arme dangereuse, le boulanger suspendit son couteau contre la muraille du logement, derrière un cadre.

Le 23 mai, Frey était parti pour son travail, de très bonne heure.

Lampéry rôdait déjà dans le quartier. Il était entré chez un marchand de vin, où il avait absorbé, coup sur coup, plusieurs verres d'eau-de-vie.

Il n'y avait qu'un instant que Frey avait quitté son logis, lorsque Lampéry, sortant du débit de vin, s'y présenta.

Que s'est-il passé entre lui et Mme Frey? Dans le voisinage, on le soupçonnait d'être l'amant de la jeune femme, ou d'aspirer à l'être. A-t-il cherché à la violenter, et a-t-elle repoussé ses propositions?

Toujours est-il que de grands cris partirent, bientôt, du logement, puis brusquement, tout bruit cessa.

La propriétaire de la maison, Mme Castella, monta, en hâte, l'escalier, soupçonnant un malheur.

Elle vit du sang couler sous la porte. Aidée de voisins, elle enfonça cette porte, qui résista. Quand elle eut cédé, enfin, un horrible spectacle s'offrit aux personnes présentes.

Le corps de Mme Frey et de Lampéry gisaient sur le parquet, dans une mare de sang. La jeune femme avait la gorge ouverte, la tête presque détachée du tronc; Lampéry portait une blessure analogue, moins profonde, tous deux étaient morts. Lampéry tenait encore à la main le couteau qui lui avait servi à égorger Mme Frey et à se tuer ensuite.

Ce couteau n'était pas celui que Lampéry avait accroché au mur, quelques jours plus tôt: c'était un autre, plus petit, qu'il avait dû acheter, la veille, dans un bazar dont il portait encore l'étiquette.

M. Siadoux, commissaire de police, n'a pu que constater les deux décès.

M. Frey, informé de ce qui s'était passé, a témoigné d'une douleur profonde. On craint pour sa raison.

EN TORRÉFIANT DU CAFÉ.—Un cas d'asphyxie des plus bizarres vient de se produire rue d'Alésia, à Paris.

Au 211 de cette rue, était établi un épicier—Ernest Vauquay—âgé de cinquante ans, que ses voisins rencontraient souvent sur le seuil de sa porte, en train de brûler paisiblement son café. Des averses l'ayant empêché de faire cette opération au grand air, il dut rentrer dans son arrière-boutique, et commit l'imprudence d'en fermer toutes les issues. Au bout d'un instant, les vapeurs d'oxyde de carbone qui se dégageaient dans la chambre, engourdirent le malheureux, qui ne tarda pas à succomber. Son voisin, M. Jottay, surpris de ne pas le voir dans le magasin, ouvrit la porte et courut aussitôt prévenir le poste de police de la rue de l'Ouest.... Il était trop tard.

PAUVRE FOU.—On écrit, de Belfort, France, que, dernièrement, un sieur B..., d'Offremont, qui avait perdu sa femme il y a environ un mois, fut pris, soudain, d'un accès de folie au moment où un orage terrible se déchaînait sur la région. Muni d'une pioche et d'une pelle, il se rendit au cimetière, et là, au milieu des éclairs et des coups de tonnerre, il se mit en devoir de déterrer la morte.

Il arriva à ses fins. Le cercueil fut mis à découvert. B.... en fit sauter le couvercle et sortit le cadavre.

Quand l'orage fut calmé, des habitants, attirés par les sanglots du malheureux aliéné, pénétrèrent dans le champ de repos et eurent toutes les peines du monde à séparer B.... du cadavre, qu'il couvrait de baisers.

Gaibollard "attrape" fortement son fils, qui revient titubant d'une petite fête intime:

—Tu me déshonores! s'écria-t-il. Peut-on se mettre en pareil état!

Puis, s'exaspérant:

—Tiens, tu n'es qu'un fils d'ivrogne!

TUMEUR SOLIDE ET TUMEUR LIQUIDE.—Il n'est pas toujours facile, quand il y a nécessité d'opération chirurgicale, de distinguer, tout de suite, une tumeur solide d'une tumeur liquide, si cette tumeur est à demi transparente. M. Gariel, à l'Académie de médecine, de Paris, pense éviter toute chance d'erreur, en interposant, entre la tumeur et une lumière vive, une lentille de verre. Si la tumeur est solide ou sèche, la paroi éclairée restera opaque, tandis que, dans le cas contraire—le cas d'une tumeur liquide—la translucidité se trouvant exagérée, le diagnostic du chirurgien se trouvera facilité et assuré.

ESPAGNE.—LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE D'ESPAGNE ET LE PLACEMENT DE L'EMPRUNT DE DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS.—Une dépêche particulière de Madrid, 25 mai, nous apprend qu'après plusieurs entrevues avec les délégués de la chambre de commerce et le gouverneur de la banque d'Espagne, M. Canovas a arrêté les bases suivantes d'une transaction: le privilège de la banque sera prorogé jusqu'en 1921; la banque prêtera les 150 millions convenus au Trésor pour réduire le déficit annuel. Elle se chargera de placer l'emprunt de 250 millions à 4 0/0 amortissable et prendra ferme tous les titres du susdit emprunt que le public ne souscrirait pas. L'émission des billets de la banque sera limitée à 1.500 millions de pesetas avec une réserve métallique en or ou en argent équivalant aux tiers des billets émis jusqu'à 750 millions et équivalant aux trois quarts des billets émis de 750 à 1,500 millions.

MARIÉE SANS L'ÊTRE.—Un restaurant du douzième arrondissement de Paris a été le théâtre d'un drame peu ordinaire.

M. R.... et Mlle J.... y donnaient leur festin de noce. Après le repas, le bal traditionnel, M. R.... donna le signal en prenant le bras de la jeune épousée, et entama les premières mesures d'une mazurka.

Tout à coup, il pâlit, chancela. Sa femme le reçut, inanimé, dans ses bras. Tout le monde s'empressa; on crut, d'abord, à un accident sans gravité. Hélas! il n'en était rien. Le malheureux jeune homme avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Son corps a été transporté rue Haxo, tandis que la mariée était ramenée chez ses parents. Elle avait été prise d'une syncope au moment de la catastrophe. Quand elle revint à elle, on eut l'heureuse inspiration de lui dire que son mari était simplement indisposé.

Elle apprit, seulement le lendemain, l'étendue de son malheur.

Le bohème Z. fait souvent le facétieux.

Il entre, dernièrement, dans un magasin portant pour enseigne: "Aux cent mille pantalons."

—Il y a bien cent mille pantalons dans cette maison?

—Mais oui, monsieur.

—Etes-vous occupé en ce moment?

—Mais non, monsieur.

—Tant mieux, je vais les essayer!

La Société protectrice des animaux vient d'ajouter l'article suivant à ses statuts:

"Quiconque aura traité son prochain d'animal,.... sera tenu de le protéger."

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de **PAUL N. VERNEUILLE**, SEUL AGENT, 129 rue Royale, coin Toulouse.

6 jui—6 m

VER SOLITAIRE

Cure absolument garantie. Traitement: environ 2 heures, sans jeûne ni trouble. **Dr DAVID**, 57 Esplanade St., entre Royale et Chartres. Consultation gratuite.

Cures sans médecines. Asthme, Rachitisme, Constipation, Hémorroïdes, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies nerveuses, Hernies, Paralysie Rhumatisme, Difformités, guéris par un nouveau système de Gymnastique médicale et de massage, applicable à tous les âges et dont le Dr David est l'auteur. Venez prendre connaissance des certificats des cures effectuées. Consultation gratuite.

7 mars—1 an

Nouvelle-Orléans, 8 juin 1891.

Les créanciers de J. B. SOLARI sont par le présent avis requis de présenter leurs réclamations aux soussignés 27 et 29 rue Royale, entre 2 heures P. M. à 4 P. M.

A. SOCOLA, JOS. SOLARI, Exécuteurs testamentaires.

9 juin—10f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Avis.—MM. les sociétaires sont prévenus que dans sa séance du 2 juin dernier, le Conseil d'Administration a nommé comme entrepreneurs des Pompes Funèbres de la Société, MM. GUILLAUME MOTHE, 78 rue St-Louis, et FRANÇOIS DUFRECHE, 57 et 59 Champs Elysées. Par ordre du Conseil, Le Président, J. BAYLE. A. LEFRANÇOIS, Secrétaire.

7 juin—31—dim mar mer

Société Française du 14 Juillet.

AVIS AU PUBLIC.

La vente des privilèges, Bars, Restaurants, Jeux, etc., pour la Fête Nationale Française du 14 Juillet 1891, aura lieu par le ministère de M. S. Derbès, le 30 juin courant, à 2 heures précises de l'après-midi aux Fair Grounds.

La Secrétaire Comptable, S. LÉONARD.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au quartier général de la société, 95 rue Royale.

7 juin—7 14 21

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 60 sous.

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.

Rue Orléans, 49, près Bourbon.

Ho! Pour Galveston, Texas. Grande excursion pour six jours sera Donnée par le **CRESCENT EXCURSION CLUB**, Le 17 juin 1891, à 8 A. M., repartira de Galveston, Lundi 22 juin 1891 à 8 A. M.

Le train s'arrêtera à Schriever, Morgan City, Franklin, Jeannerette, Nouvelle-Ibérie, Lafayette Crowley, Lac Charles, Orange, Beaumont et Houston en allant et en revenant.

Billets, aller et retour....$10 00. Bon pour ce train seulement.

Amples emménagements à l'hôtel! La plage de Galveston ne peut être surpassée! Bains de mer excellents.

Billets à vendre par Charles C. Piper, 54 Camp, Martin Ernst, 103 Gravier; C. L. Wirth, 128 Gravier, J. P. Lafaye, bureau du trésorier, Hôtel de Ville; W. M. Levy, Magazine et Terpsichore; Joseph Tranchina, 595 Magazine; I. H. Rosenberg, 597 Magazine; M. Merits, Second Street Market; N. Jung, 37 Washington; L. Winson, Magazine et Toledano; Joseph Batt, Magazine et Marengo; J. P. Brady, 620 Jersey près Valence; L. J. Fleury, New Orleans Furniture Co. Robert et Water; R. Macardhy, 16 Passage de la Bourse; A. H. Soars, 116 Annette.

31 mai—3 dim

Sauvez votre eau de citerne.—Sauvez vos truck-farms.

S. S. PATTEN, 110 rue Tchoupitoulas, vous creusera un Puits à Pompe (Drove Well) et vous garantira de l'eau pure et claire et un approvisionnement d'eau inépuisable pour une pompe ordinaire—exactement ce qu'il faut pour les jardins, les étangs pour poissons, les boulangeries, les cours d'écurie et de remise; prix à la portée de tous. Je suis *seul propriétaire et fabricant* du célèbre Centrifuge Well Points (Puits) de W. P. Smith, et le seul dans la ville qui creuse ces Points.—Agent pour les moulins à vent, etc. Venez me voir pour vous convaincre. Je peux vous référer à plusieurs qui font usage de ces puits creusés par moi. Envoyez-moi une carte postale et je viendrai vous voir.

24mai—1m dim

NEW ORLEANS Co-operative Banking Association,

42 & 44 RUE CHARTRES,

Ont commencé les affaires à partir d'aujourd'hui, 1er juin 1891.

P. M. SCHNEIDAU, Président. F. MULLER, Caissier.

4 juin—

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans **l'impureté du Sang**, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. **La Salsepareille d'Ayer** agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les

Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsepareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la **Scrofule**, est la cause fertile d'innombrables maux, **la Consomption** étant l'un de plusieurs également fatals: Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines pustules, qui proviennent de sang impur, montrant le besoin de la Salsepareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement, manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

Mme Vve U. Rambaud

Ayant loué l'Arcade House à Biloxi, Mississipi, pour tenir une pension privée, prévient ses amis et le public en général qu'elle a fait l'ouverture le 17 mai 1891. On y trouvera en tout temps une bonne table et tout le confort désirable.

12 mai—2m

Pilules contre-stimulantes de **RASORI.**

Le célèbre remède italien.

Ces pilules dont la renommée est universelle sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dyssenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. le flacon.

BOGEL DRUG CO., Limited

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans. Seuls agents aux Etats-Unis.

14janv—

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRES.

Bachelier es lettres de l'Université de France ex-rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans, de l'INDÉPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mangé, sollicite des tenues de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 129 Hospital street.

20 oct—

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans.

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommier en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.

Avis spécial.

RED RIVER AND COAST LINE.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1891.

L'attention des actionnaires de la "Red River and Coast Line" est appelée sur la résolution suivante votée par le Conseil de Direction, à sa séance régulière, lundi, 11 mai 1891.—"Résolu qu'un meeting des actionnaires de la dite Compagnie soit convoqué au bureau de la dite Compagnie, LUNDI, 15 juin 1891, à midi, pour délibérer sur les articles sept et huit de notre charte, et que cet ordre soit dûment publié".

GEO. C. HAMILTON, Secrétaire.

13mai—5f en 30j

Avis de recevoir.—F. G. Gasquet vs. Crescent City Brewing Company, No 11,797, Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.—Les actionnaires de la Crescent City Brewing Company seront payés 20 pour cent sur demande, avec certificats d'action à E. R. Hunt, Esq., greffier de la Cour de Circuit des Etats Unis.

17 mai—1 mois

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

B. Leopold vs E. Frank.—No 32,395.—Division C.

Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présent: E. E. Mato Esq. pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix: Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous tous autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-onze.

JAS. D. HANKIN, Député Greffier.

1er mai—

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 ... 90—1 an—dim mar ven

NATTES!

TOILES CIRÉES, STORES.

A VENDRE TRÈS BON MARCHÉ EN CE MOMENT CHEZ

LEOPOLD LEVY,

183 Rue du Canal.

18oct1890—1an—DMaJ

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '90—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept 90—1an

L'EXPOSITION

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!

LEON GODCHAUX,

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

:o:o:

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.

29 nov 90—1 an—dim mer ...

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. H. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. H. Rice, Sec.

1 jan 91—1 an

$250

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

LOUIS GRUNEWALD & CIE, Limitée.

PIANOS ET ORGUES

LES PLUS BAS PRIX!

Conditions les plus avantageuses!

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!!

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mehr, Mehlin, Fischer, Pease, Sheninger, Sterling, etc. Musique et instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à

L. GRUNEWALD & CIE, Limitée, 18 Baronne et 127 Canal.

24 janv—1 an Nlle-Orléans.

Wm. Bogel, Prés. Thos. Pickles, V.-Prés. W. W. Birchfield Sec.

RUE DU CANAL, 111,

BOGEL DRUG Co., Limited,

Chimistes-Pharmaciens,

—Importateurs et marchands de—

Drogues pures, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette.

Ordres de la campagne sollicités.

BOGEL DRUG Co., Limited,

RUE DU CANAL, 111.

Laboratoire, rue de Chartres, 67.

31déc—

SOARDS'

1891 NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (1me édition)	2 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

30 fév—

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public [illegible]

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.

1er nov90—1 an—mer.jeu.dim

AMUSEMENTS.

WEST END.

Réengagement pour Trois Semaines du Célèbre

Corps de Musique Mexicain,

SOUS LA DIRECTION DU

CAPT. E. PAYEN,

Avec le Consentement du Gouvernement Mexicain.

5 juin—

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice Président Ernest Pragst, Secrétaire.

BUREAUX: No 194 RUE COMMUNE, NOUVELLE-ORLEANS.

21 août—1 an—dam

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

Primes d'incendie	$128,932 11		
Primes de rivières	2,660 55		$131,592 66
Primes acquises (réservées de 1889)			37,452 87
Total des primes			$169,045 53
A ajouter—Intérêt, loyers et sauvetage			$25,478 45
Revenu			$194,523 98
A déduire— Pertes de 1889, payées en 1890	$6,512 85		
Pertes de 1890, payées	66,746 97		
Pertes payées	$73,259 82		
Pertes ajustées et dues	$6,890 43		
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	$8,890 43	
Pertes totales	$82,150 25		
Primes remises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock	59,611 40		
	$141,761 65		
Réclamations repoussées, pendantes en cour		5,365 96	$147,126
Bénéfice			47 397 07
A déduire— Réassurances réservées pour 1890			42,661 28
Bénéfice net			$ 4,735 79

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché:

Argent dans les banques	$52,192 69
Primes en cours de collection	20,097 30
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	176 61
1 bon du Washington Artillery	400 00
55 bons consolidés de la ville [Crossman extended]	57,475 00
12 bons de la ville [Waterman extended]	13,520 00
4 bons-certificats consolidés de la ville	4,040 00
8 bons-certificats ordinaires de la ville	8,000 00
16 bons de chemins de fer de la ville [extended]	16,640 00
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	100 00
19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	17,327 50
685 bons à prime de $20 chacun	21,303 50
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	20,000 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	165 00
100 actions de la New Orleans Gaslight Company	10,300 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville	28,933 74
Prêts sur demande, garantis par titres valables	50,440 00
Billet à recevoir en règlement de primes	1,620 43
Propriété foncière No 2 rue Carondelet	40,000 00
Propriété foncière rue du Canal	3,500 00
Propriété foncière, Pensacola, Etat de la Floride	1 00
Meubles de bureau, installations et coffres-forts	1,000 00
Warrants d'Etat	58 19
Loyers entre les mains d'agents	405 00
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
	$347,790 7

PASSIF

Fonds capital	$265,000 00	
Primes non acquises [plan de New York]	53,326 59	
Dividendes non réclamés	258 75	
Dû pour réassurances	595 45	
Pertes ajustées et dues	6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	
Réclamations repoussées et en cour	5,365 96	$333,436 48
Surplus		$ 14,354 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président. JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 10e jour de janvier, 1891.

JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.

Signé: M. ABASCAL, H. LAROUSSINI, GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 8e jour de janvier, il a été

Résolu de payer sur demande un dividende de trois pour cent [3 p ct.] sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

Signé: JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.

M. Abascal, Edw. J. Bobet, Jules Andrieu, H. Gally, E. J. Demarest, J. W. Hincks, H. Laroussini, Jos. Bayle, Gust. Pitot, J. P. N. Baquié, Chas. E. Schmidt, Jules Tuyès.

12 jan—

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRÈS DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

28 sept—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président. EDW. J. BOBET, Vice-Président, JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

M. Abascal, Edw. J. Bobet, Jules Andrieu, H. Gally, E. J. Demarest, J. W. Hincks, H. Laroussini, Jos. Bayle, Gust. Pitot, J. P. N. Baquié, Chas. E. Schmidt, Jules Tuyès.

24 fév '91—1 an

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright; de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal, Près le Dépôt du Fort Espagnol.

19 déc—1 an

Agence d'assurance non compact de JAMES PREVOST, 128 rue Gravier, N. O., Lne. [illegible]

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dus à mes recherches constantes et consciencieuses: j'en ferai connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise,—et ses œufs. Mon Punaisicide Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé—et sans itération.

Voici le moment où va avoir lieu l'éclosion de œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de détruire ces œufs [illegible]

C'est au No 49 de la rue Orléans que l'on continuera à trouver mon Bed Bug Killer, ou Punaisicide, au prix de 75 sous la bouteille de 24 onces.

Toute explication nécessaire sera donnée.

28 fév— Dr. C. TESTUT

JOHN D. BURCHARDT, [illegible]

Cure assurée d'hémorroïdes de tous genres—Externes, internes, sèches ou saignantes, cuisantes, chroniques, récentes ou héréditaires. Ce remède n'a jamais failli que l'on sache. $1.00 la boîte; 6 boîtes pour $5.00; envoi par la malle tous frais payés sur le reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois promettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle-Orléans, Lne. Echantillons distribués gratuitement.

22avril—1an

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc 90—1 an

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS.

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

23 RUE TCHOUPITOULAS.

A vendre au comptant.

La Recette et le droit d'exploitation de mon Punaisicide Liquide, (Bed Bug Killer), pour une somme relativement faible. Mon âge, ma santé précaire et mon manque de tout capital, me rendant incapable de tirer parti de ma découverte, je désire en céder la propriété à un homme d'énergie et de quelques moyens pécuniaires; cette cession garantie par un acte notarié en bonne et due forme.

Bien conduite, cette affaire est une source certaine de bénéfices sérieux en tous pays.

16 mai— Dr C. TESTUT, Rue Orléans, 49.

Proclamation de Quarantaine.

DÉPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

CONFORMÉMENT A LA RECOMMANDATION du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'il est dit dans une résolution adoptée par ce corps dans une réunion tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 9me jour d'avril 1891, et en vertu de l'autorité qui m'est investie par la Section 3049 des Statuts Révisés de cet Etat, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, émets ma proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir de VENDREDI, LE PREMIER JOUR DE MAI 1891, dans les termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de TROIS (3) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 14me jour d'avril A. D. 1891.

FRANCIS T. NICHOLLS.

Pour le Gouverneur: J. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous coffres, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires [illegible] doivent être tenus en parfait [illegible] pour éviter toute détention à la [illegible] Quarantaine.

8. Tout navire observant les [illegible] [illegible] Station de Quarantaine, et [illegible] les conditions nécessaires pour [illegible] une large mesure la période de détention, [illegible] que les frais de détention, etc.

12 avril—